

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		référence dossier :
<i>Déposée le 15/06/2022</i>	<i>Complet le 15/06/2022</i>	N° PD00118722C0001
<i>Par :</i>	Commune du Haut Valromey	
<i>Demeurant à :</i>	Monsieur ANCIAN Bernard 12 rue de la Croix Hotonnes 01260 HAUT VALROMEY	
<i>Représenté par :</i>		
<i>Pour :</i>		
<i>Sur un terrain sis :</i>	Route de la STEP Le Grand Abergement 01260 HAUT VALROMEY	

LE MAIRE

VU la demande de permis de démolir susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Plan Local d'Urbanisme de HAUT-VALROMEY approuvé le 16/12/2019,,
VU la zone N du P.L.U. et son règlement,
VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 06/07/2022,

A R R E T E

Article 1 : le permis de démolir est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : le bénéficiaire du présent permis prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens pendant les travaux de démolition.

L'occupation éventuelle du domaine public, à l'occasion des travaux, devra faire l'objet d'une autorisation en Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article R. * 423-6 du Code de l'Urbanisme, l'avis de dépôt du dossier a fait l'objet d'un affichage en mairie en date du :

15/06/22

Le dossier accompagné de la décision ont été transmis au représentant de l'Etat dans les conditions articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le :

08/07/22

prévue

HAUT VALROMEY, le 08/07/22

Le Maire,

Bernard ANCIAN

